

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 9 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DICOM 4 : Signature de quatre conventions de partenariat pour l'exposition « Doisneau – Paris les Halles »

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariat avec la SC du Forum des Halles de Paris (mécénat) et SFR (parrainage), jointes en annexe, pour l'exposition « Doisneau – Paris les Halles »

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9^e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe des conventions de partenariat avec la SC du Forum des Halles de Paris et SFR, pour l'exposition « Doisneau – Paris les Halles.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariat avec la SC du Forum des Halles de Paris et SFR, pour l'exposition « Doisneau – Paris les Halles », jointes à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2012, chapitre 74, compte-nature 74-78.